

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 9 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal d'ITXASSOU s'est réuni en séance publique le 9 avril 2018 sous la présidence de **Mr GAMOY**, Maire. *2018ko apirilaren 9an, Itsasuko Kontseilua bildu da GAMOY auzapezaren lehendakaritzapean.*

Présents / Hor zirenak : MM. ALFONSO – ARLUCIAGA - BORTHURY - CATELIN LARRE – DUCASSOU - GOÑI - HARISPOUROU – HIRIBARNE – IRIQUIN - ITURBURUA – LACO – LASCARAY - JOUIN – MACHICOTE POEYDESSUS - USTARROZ - jaun, andereak.

Absents excusés / Barkatuak : MM. ALFONSO - DARQUY – MATHOREL andere jaunak.

Pouvoirs / Ahalordea eman dutena : Mme ALFONSO à Mme CATELIN LARRE.

A 20 H 30 le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Désignation du secrétaire de séance : Jean-Paul ITURBURUA est désigné à l'unanimité.

En premier lieu, et au nom de l'ensemble des élus municipaux, Mr le Maire présente les sincères condoléances à Mme BLAIN, directrice de l'Ecole Privée St Joseph pour le décès de son époux.

Adoption du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2018 : compte-rendu approuvé à l'unanimité des présents.

- Bernadette Borthury demande la parole et signale avoir reçu par poste la convocation du conseil municipal avec un jour de retard, en date du samedi 7 avril 2018, cela s'étant déjà produit une fois.
- Mr le Maire répond qu'une première convocation a été adressée par courriel le jeudi 5 avril 2018, mais indique qu'il en prend acte et que dorénavant les convocations seront postées en tarif « lettre prioritaire ».

#### **1- Local ACCA**

Mr le Maire rappelle que par délibération en date du 30 octobre 2017 le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de la construction d'un bâtiment neuf à direction de l'ACCA et a désigné un maître d'œuvre. De l'étude portée il ressort un coût important.

De fait, et compte tenu des arguments récurrents selon lesquels les membres de l'Association de Chasse seraient en capacité d'intervenir sur le chantier pour réduire les coûts, la commune a consulté l'APGL.

Chacun a été rendu destinataire de la réponse écrite des services administratifs et juridiques de l'APGL, le groupe de travail ayant également reçu M. Borderieux en compagnie du Maire et des Adjointes.

Il en ressort aujourd'hui des solutions qui ont été évoquées à l'occasion de la réunion de préparation budgétaire, à savoir notamment proposition d'un bail à construction.

Certains conseillers indiquant ne pas avoir reçu le courriel de réponse de l'APGL, Mr le Maire en donne ici lecture.

- I. Arluciaga souligne qu'effectivement un bail à construction ne peut pas être renouvelé, mais souhaite attirer l'attention de l'assemblée sur le fait, qu'à l'issue du bail, la commune récupérant l'usufruit du bâtiment (car elle n'en a que la nue-propriété jusqu'alors), elle pourrait décider de mettre ce bien en location, et l'Association de Chasse serait alors prioritaire pour la location.

- Ph. Lascaray rappelle qu'à l'occasion de la réunion de préparation budgétaire la solution de conclure un bail à construction a été évoquée ; il avait alors compris que cette solution serait plus économique dans la mesure où la commune se limiterait à payer les matériaux et l'ACCA se chargerait elle-même de la construction.

Dans le courriel de l'APGL, il est fait mention d'un budget très limité à 100.000€, or le projet établi par TSA s'élève à 125.000€.

Il suppose que 100.000€ ne s'avéreront pas suffisants et que l'ACCA sollicitera des aides supplémentaires. Au final, il n'y aura financièrement aucune différence entre le fait que ce soit la Commune ou l'Association de Chasse qui supporte la construction.

En conséquence, il propose que ce soit la commune qui érige un bâtiment, lequel pourrait servir non seulement et exclusivement à l'ACCA mais aussi à d'autres associations du village. La commune en garderait ainsi tous les avantages.

D'autre part, la demande initiale stipulait un besoin de salle de transformation, celle-ci pourrait tout aussi bien intéresser d'autres organismes ou agriculteurs locaux.

- Mr le Maire rectifie, la subvention proposée étant de 85.000 € et non 100.000 €. Ensuite à l'évocation d'un usage partagé du futur bâtiment, il souhaiterait que toutes les salles communales actuellement occupées à demeure soient également partagées entre associations.

- B. Borthury stipule que la « Gau Eskola » a toujours été d'accord pour prêter une salle dans les locaux qu'elle occupe. Ceci est d'ailleurs noté dans la convention signée avec la Commune.

- A. Ducassou revient sur la question du bail à construction, souligne que c'est un sujet d'importance qui a juste été évoqué lors de la commission « finances », et regrette pour sa part que cela n'ait pas été étudié en commission bâtiments ou travaux. Elle insiste et demande si ce dossier ne peut pas être préalablement discuté en commission de travail.

- Mr le Maire rappelle qu'il convient aujourd'hui de voter le budget, dans lequel la subvention a été portée.

- F. Catelin Larre intervient pour préciser qu'en réunion de préparation budgétaire de la commission « finances », la plupart des membres présents étaient d'accord pour inscrire une subvention de 85.000 € au profit de l'ACCA, cela a bien fait l'objet d'une discussion.

- Mr le Maire propose, compte-tenu des éléments précédemment cités, et étant précisé que Pierre Harispourou ne prend pas part ni au débat ni aux délibérations :

- De retirer la délibération 2017-60 décidant la construction par la commune d'un bâtiment neuf,
- De décider de la conclusion d'un bail à construction avec l'ACCA, de fixer sa durée entre 18 et 99 ans, elle pourrait être par exemple de cinquante ans,
- Et de désigner le notaire chargé de l'opération.

Dans un second temps et dans le cas où le conseil municipal vote un bail à construction, de voter une subvention d'équipement d'un montant maxi de 85.000 € en faveur de l'ACCA selon des modalités précisées par une convention spécifique d'objectifs à venir.

- L. Ustarroz s'inquiète de savoir si l'Association de Chasse a été consultée sur ce choix, qui suppose une lourde charge pour elle. Il lui semblerait important de travailler consciencieusement sur le montant de subvention à débloquent.

- Mr le Maire rétorque avoir obtenu un avis favorable auprès d'un chasseur.

- I. Arluciaga dit qu'il revient à valider un bail à construction pour 50 ans, une subvention et une convention pour lesquels il n'y a eu aucune réunion de travail sur le sujet. Elle n'est pas contre cette solution et rappelle avoir été la seule à proposer un bail à construction à l'époque, idée qui avait aussitôt été écartée. Elle ajoute qu'un bail est un document juridique qui va engager la commune pendant de longues années, quant à la convention elle ignore ce qu'elle contient. Donc en l'état actuel des choses, cela revient à signer un chèque en blanc ! Quelle est la personne qui s'engagerait à signer un contrat pour 50 ans sans aucune donnée ?

- JP. Iriquin demande la parole pour affirmer qu'aucune réunion de commission travaux ne s'est tenue sur le sujet dans la mesure où il n'y a jamais de réunion. Il rappelle qu'en séance du conseil municipal d'octobre dernier, lorsqu'il a été demandé de voter pour la construction d'un bâtiment neuf au profit de l'ACCA, c'est exactement la même remarque qu'il avait faite, à savoir que les conseillers municipaux devaient prendre une décision à la hâte, pour un dossier qui n'a pas été travaillé.

Résultat qui conduit aujourd'hui, quatre mois après, à devoir annuler une délibération prise à la hâte, pour à nouveau devoir délibérer, dans les mêmes conditions, c'est-à-dire encore à la hâte et sans aucune réflexion sur le sujet. Donc il s'interroge afin de savoir si cette décision est maintenant la dernière, et si c'est la bonne. Il fait remarquer que, en un an et demi, ce sujet n'a pas beaucoup avancé, et se retrouve en fait au point de départ.

- A la question de B. Borthury qui indique n'avoir jamais pris connaissance de l'acte d'achat du terrain à la zone Errobi, Mr le Maire précise que le bornage étant récemment intervenu, il sera très prochainement convié à signer l'acte avec la CAPB, vendeur.

- Sur proposition du Maire, Maître De Rezola à Cambo-les-bains est désigné comme notaire en charge du dossier.

Au terme des débats, la question mise au vote est approuvée par :

10 voix pour : R.GAMOY, F.CATELIN LARRE (2voix), G.ETCHEVERRY, B.JOUIN, JM.GOÑI, JP.IRIQUIN, JP.ITURBURUA, D.MACHICOTE POEYDESSUS.

5 voix contre (reprochant une décision trop hâtive et un manque d'éléments pour se prononcer) :

I. ARLUCIAGA, A.DUCASSOU, B.BORTHURY, Ph.LASCARAY, L.USTARROZ).

2 abstentions (D.HIRIBARNE, MH. LACO).

Représentant les 16 membres présents et 1 procuration.

## **2- Avenants au marché de travaux du lotissement**

- Mr le Maire donne la parole à JM. Goñi, en charge du dossier.

- JM. Goñi rappelle que la commune a signé en 2013 un marché de travaux (MAPA) pour la viabilisation du lotissement communal Oilokomokonia, et précise que tous les lots étant aujourd'hui bâtis, ce lotissement est maintenant en phase d'achèvement.

Il ajoute qu'un constat a été dressé et a mis en évidence des désordres induisant des travaux supplémentaires. Il s'agit de travaux de reprise des bordures et avaloirs, ainsi que des supports de candélabres et fourreaux qui ont été endommagés durant les constructions.

Ces travaux se chiffrent respectivement à 9.450 € et 4.736 € (soit 5.675% de plus-value pour le lot 2 ; et 4.361% pour le lot 3).

Entendu l'exposé, et après débat, le conseil municipal décide :

- de valider les avenants comme suit :

◆ **Lot 2 – assainissement & bordures – Contributaire : Groupement SOBAMAT-AGUERRE**

Marché de base HT : 166.520 € - Avenant 2 : 9.450 € - Nouveau montant du marché : 175.970 €.

◆ **Lot 3 – réseaux secs – Contributaire : ETPM**

Marché de base HT : 108.603,85 € - Avenant 2 : 4.736 € - Nouveau montant du marché : 113.339,85 €.

Les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif du lotissement, M. le Maire est chargé de signer tous documents s'y rapportant. ADOPTÉ à l'unanimité.

## **3- Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2017 –Commune-Cimetière-Lotissement** **4- Vote des budgets primitifs 2018 : budget Principal, budget Cimetière, budget Lotissement**

Mr le Maire donne la parole à JP. Iturburua, adjoint aux finances, qui commence par faire quelques rappels avant de présenter les comptes administratifs 2017 et budgets prévisionnels 2018. Comme chaque année, il se tient à la disposition des élus qui ne font pas partie de la commission des finances, ou qui n'ont pu assister aux réunions préparatoires, pour toute question ou demande d'explication sur les budgets (disponibilités en soirée, ou le samedi matin).

Chacun détenant le document de travail, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte administratif qui retrace l'ensemble des mandats (=paiements) et titres (=recettes) réalisés en 2017, et aussi sur le compte de gestion, compte établi par le Comptable Public qui retrace les débits et crédits de la Commune pour le budget principal, ainsi que pour les 2 budgets annexes, c'est-à-dire ceux du Cimetière et du Lotissement Oilomokonia.

Il conviendra dans un second temps de voter les budgets prévisionnels 2018. JP. Iturburua spécifie que dans l'élaboration du budget prévisionnel, et par mesure de précaution, les dépenses ont été évaluées à un maximum et les recettes au minimum.

Pour rappel, le budget comporte 2 sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES**

### **A/ Explications sur certains chapitres comptables**

Comme les années précédentes, il présente d'abord le budget prévisionnel 2017 avec les réalisations sur l'exercice écoulé, puis le prévisionnel pour 2018. Dans la mesure où deux réunions de la commission finances ont eu lieu, l'une concernant l'octroi des subventions, l'autre portant sur les compte administratif et budget prévisionnel, il indique qu'il ne citera pas chaque article, mais fera sa présentation par chapitre, en commentant les postes les plus significatifs.

- *chapitre 011, charges à caractère général*

Prévu 2017... 420.470 € Réalisé... 376.215 € Prévion 2018 : 408.620 €

Postes à dépenses importantes :

- Eclairage public et électricité des bâtiments pour 33.236 €. (économie de l'ordre de 4.530 € / prévisionnel)
- Restauration scolaire : réalisé 76.049 €.
- Entretien & réparations des bâtiments : réalisé 13.568 €. (détaillé sur le document de travail remis à chacun)
- Travaux entretiens sur voiries & réseaux, réalisé 37.539 €. (détaillé sur le document de travail remis à chacun)
- Fêtes & cérémonie : réalisé pour 17.596 €. (détaillé sur le document de travail remis à chacun).

Sur demande de Ph. Lascaray, JP. Iturburua donne le montant du coût supporté par la commune concernant le service de restauration scolaire sur l'exercice écoulé calculé à 37.169 € (= Dépenses : 130.051€ - Recettes : 92.882€).

- *Chapitre 012, Dépenses de personnel et frais assimilés*

Prévu 2017... 551.700 € Réalisé... 541.094 € Prévion 2018 : 599.900 €

C'est un chapitre important, comme dans toute entreprise, et représente 42 % des charges de fonctionnement. On souligne ici les arrêts maladie de fin d'année qui ont nécessité des remplacements de personnel. Pour 2018, l'augmentation des crédits en personnel non titulaire s'explique par le recrutement de 5 agents recenseurs sur janvier/février.

- *Chapitre 65, Autres charges de gestion courante*

Prévu 2017... 510.561 € Réalisé... 335.123 € Prévion 2018 : 576.785 €

L'article 6521, prévoit une dépense qui permet d'équilibrer le budget annexe du lotissement. Pour 2017, la somme provisionnée s'élève à 40.633 €.

Un poste important, l'article 65548, contributions aux organismes de regroupement avec une somme réalisée en 2017 pour 58.570 €. La prévision 2018 est de 150.000 € (entrent ici notamment tous les travaux de renforcement et d'enfouissement des lignes électriques par l'intermédiaire du SDEPA) ;

Il est précisé que ce chapitre comprend également les subventions aux différentes associations, ce poste sera revu un peu plus loin.

- *Chapitre 66, Charges financières*

Ce sont ici les intérêts d'emprunts, qui se sont élevés à 19.113 €. en 2017 ; le montant prévisionnel est fixé à 18.000€ pour 2018.

- *Chapitre 67, Charges exceptionnelles*

Réalisé en 2017... 2.937 €. Il est prévu 2.000 € pour 2018. Dans cette rubrique figurent le versement des bourses communales d'études supérieures (15 bénéficiaires en 2017), et la dotation pour le concours de peintures & dessins « Couleurs en campagne » de 2017, qui n'est pas reconduite puisque ce concours n'est pas prévu en 2018.

- *Enfin le Chapitre 022, Dépenses imprévues pour 25.000 euros.*

### **Dépenses de fonctionnement 2018**

#### **B/ Subventions aux associations**

La commission des finances a reconduit les subventions accordées en 2017 en appliquant une augmentation de 2%, à condition qu'un dossier de demande ait été réceptionné. Les demandes non renouvelées ont donc été écartées.

Peu de changements pour les associations privées sur 2018, à noter :

- ◆ **Assoc. ERLE BELTZA**, montant de l'aide porté de 400 à **450 €**,
- ◆ **Assoc. MURTUTSENEA**, subvention exceptionnelle de 1.000 € (pour mise aux normes d'accessibilité de leurs locaux), en complément de la subvention habituelle portée à 2.070 €, **soit 3.070 € en 2018**.

- JP. Iturburua propose de revenir sur la demande reçue de l'Association Itsasuarrak-section pelote, sollicitant la commune pour une aide complémentaire de 3.000 € qui leur permettrait de faire face à des coûts supplémentaires engendrés par la location du trinquet.

Il précise qu'en réunion de commission, une majorité s'était prononcée pour accorder 3.000 € supplémentaires, une autre proposition ayant également été faite pour verser une somme de 2.000 €.

Comme cela avait été demandé, il convient de procéder à un nouveau vote.

- Mr le Maire fait part de son choix de respecter l'avis majoritaire rendu par la commission, à savoir d'accorder la somme de 3.000 € à l'association Itsasuarrak-section pelote.

- ◆ **Assoc. ITSASUARRAK-PELOTE**, il est accordé la somme de **3.000 €**.

Par 13 voix pour 3.000€, 3 voix pour 2.000€ (F. CATELIN LARRE, B. JOUIN, D. MACHICOTE POEYDESSUS), 1 abstention (F. CATELIN LARRE ne connaissant pas le choix de MC. ALFONSO pour voter par procuration).

- ◆ **Assoc. des JEUNES SAPEURS POMPIERS DE CAMBO**, une subvention de **200 €** a été validée, étant précisé qu'à leur demande une convention bi-partite sera signée.

Pour permettre l'équilibre des budgets du CCAS et du Cimetière, deux subventions sont prévues pour respectivement 30.000 € et 54.000 € (des travaux devant intervenir au cimetière).

### **C/ Forfait communal aux écoles privées**

Concernant le calcul du forfait communal à verser à l'école privée et à l'Ikastola, JP. Iturburua indique que le calcul a été réalisé sur le même principe que les années précédentes.

A noter pour 2018, une baisse de 11.000 € pour le forfait communal à l'école privée, du fait d'une baisse d'effectifs en maternelle ; et en parallèle une hausse de 3.000 € pour l'ikastola.

Si l'on examine le forfait communal global pour les 3 écoles confondues, il ressort une baisse de l'ordre de 8.900 €.

Les montants suivants sont arrêtés pour 2018 :

- Coût pour un enfant de classe maternelle : 1.651,38 € ; - Coût pour un enfant de classe primaire : 468,62 €

### **D/ Subventions aux associations des parents d'élèves**

JP. Iturburua précise que par accord unanime des membres de la commission des finances, la subvention fixée à 8,50€/enfant est reconduite pour 2018 à chacune des associations des parents d'élèves des 3 écoles d'Itxassou, selon leur nombre d'enfants respectifs.

### **E/ Indemnité de gardiennage de l'église communale**

Considérant le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales en 2018, soit 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte, il est décidé à l'unanimité d'appliquer une hausse de 2% sur l'indemnité attribuée en 2017. L'indemnité de gardiennage de l'église est ainsi fixée à 469,20 € pour 2018.

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES**

JP. Iturburua propose de passer à l'examen des recettes, qui permettent de financer les dépenses précédemment détaillées.

- *Chapitre 013, Atténuation de charges*

Il s'agit ici principalement de remboursements relatifs aux arrêts maladie des agents communaux pour la somme de 23.812 € durant l'exercice écoulé. Il est prévu 9.600€ en 2018.

- *Chapitre 70, Produits des services du domaine*

Prévu... 116.000 € Réalisé.... 120.030 € Prévion 2018 : 118.080 €

Chacun peut observer là aussi dans le document qu'il détient le détail de ce chapitre, et notamment l'augmentation des recettes relatives à la restauration scolaire ; comme il a d'ailleurs été vu précédemment une augmentation des dépenses sur ce même poste.

- *Chapitre 73, Impôts et Taxes*

Prévu... 1.145.831 € Réalisé.... 1.171.011 € Prévion 2018 : 1.119.494 €

Dans le cadre du vote du budget, ci-après, il conviendra de déterminer les taux pour 2018.

- *Chapitre 74, Dotations, subventions et participations*

Prévu.... 311.613 € Réalisé.... 300.867 € Prévion 2018 : 346.840 euros

Les dotations 2018 étant officiellement parues, les chiffres ont donc été inscrits au BP.

- *Chapitre 75, Autres produits de gestion courante*

Ce chapitre enregistre les recettes provenant des revenus locatifs dont notamment de la salle « sanoki », ainsi que des baux ruraux : Réalisé 136.137 €. Il est prévu 132.400 €.

- *Chapitres 76, 77, produits financiers et exceptionnels*

Pas de prévision ici pour 2018.

En conséquence, les recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de 2.287.468,42 € tandis que les dépenses de fonctionnement se chiffrent à 1.274.452,71 €.

Cette section dégage par conséquent un excédent de 1.013.015,71 €.

En section d'investissement, les recettes sont arrêtées à la somme de 1.167.204,26 €, les dépenses quant à elles se chiffrent à 625.103,67 €. De fait la section enregistre un résultat excédentaire de 542.100,59 €.

Le Compte Administratif 2017 du budget principal dégage un excédent global de clôture de 1.555.116,30 €.

**Avant de passer au vote, le Maire quitte l'assemblée.**

**Les membres du conseil municipal, par 12 voix Pour et 4 Abstentions (I.ARLUCIAGA, B.BORTHURY, A.DUCASSOU, Ph.LASCARAY), approuvent le compte administratif de la commune.**

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion de la commune « budget principal » dressé pour l'exercice 2017 par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **Recettes de fonctionnement 2018**

### **5/ Fiscalité : fixation des taux des contributions**

Avant de procéder au vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2018, JP. Iturburua indique avoir assisté le matin même avec Mirentxu à une réunion au sein du Pôle Errobi avec M. Stéphane Docteur du Service Fiscalité et Dotations de la CAPB. Cette rencontre a permis d'étudier une simulation d'augmentation du produit fiscal en appliquant une augmentation des taux de 1% (soit +5.529€), puis de 2% (+10.541€), ainsi que d'une évaluation précise de l'impact sur des contribuables types de la commune au niveau de la taxe d'habitation et du foncier bâti.

*Exemple donné pour un couple avec 2 enfants, dans une maison moyenne :*

- Avec augmentation des taux de 1% = cela représenterait +6€ de Taxe d'habitation et +4€ de Foncier bâti ;
- Taux augmentés de +2% = cela représenterait +9€ de TH et +6€ de FB.

- Mr le Maire rappelle qu'il avait été décidé l'année dernière de suivre l'avis de la CAPB et de baisser les taux. Il s'est finalement avéré qu'Ixassou ait été l'une des rares communes à appliquer cette baisse en 2017. En conséquence, il a proposé à la commission finances de revenir aux anciens taux de 2016 –taux reconduits depuis 2014- mais cette proposition n'a pas été acceptée.

- JP. ITURBURUA précise que M. Docteur recommande, dans le cas où il est décidé de réviser les taux, d'appliquer une augmentation identique sur chacun des taux, et non pas une augmentation ciblée sur la taxe d'habitation par exemple, qui pénaliserait principalement les contribuables propriétaires.

- JP. IRIQUIN se demande qu'est-ce qui justifierait d'appliquer une augmentation des taux : pourquoi aller prélever ces impôts aux Itsasuar cette année dans la mesure où la commune a 1 million et ½ d'euros d'excédent ? Les Itsasuar s'acquittent de taxes pour bénéficier en retour de services et d'équipements qu'ils n'ont pas en réalité. Alors autant laisser l'argent aux administrés qui sauront en faire un usage.

- Mr le Maire reprend la parole et invite l'assemblée à voter, sachant que la commission des finances propose de maintenir les taux fixés en 2017.

- I. Arluciaga est favorable à une baisse des taux, pour contrecarrer la hausse continue des bases.

- JP. Iturburua reste toujours d'avis d'augmenter chaque année les taux de 1%.

Sur proposition de Mr le Maire, les membres du Conseil Municipal, **à la majorité,**

- **décident de procéder à un maintien des taux**

- indiquent que l'application de ces taux aux bases notifiées donne un produit fiscal attendu de 535.528 € qui permet l'équilibre du budget primitif 2018.

**Par 10 voix Pour, 2 voix pour une augmentation de 1% (JP.ITURBURUA, D.MACHICOTE POEYDESSUS), 4 voix pour une baisse des taux (I .ARLUCIAGA, B.BORTHURY, JP.IRIQUIN, PH.LASCARAY) et 1 Abstention (A.DUCASSOU).**

<b>Calcul du produit résultant des taux votés</b>			
Taxes	Taux votés en %	Bases prévisionnelles 2018	Produit correspondant
Taxe d'habitation	<b>9.68</b>	2.588.000	250.518€
Taxe foncière (bâti)	<b>10.65</b>	2.528.000	269.232€
Taxe foncière (non bâti)	<b>22.67</b>	69.600	15.778€
<b>PRODUIT FISCAL ATTENDU EN 2018</b>			<b>535.528€</b>

- Dans le cadre des taxes foncières, I. Arluciaga demande à ce qu'il soit vérifié que la commune ne supporte pas d'imposition concernant l'aire de l'aérodrome, puisque cela relève d'un bail à construction.

- M. le Maire indique que ce point est pris en compte et fera l'objet d'une vérification.

## **6/ Taxe de pâturages 2018**

- JP. Iturburua propose de fixer le montant de la taxe de pâturage relative à l'utilisation des estives communales pour l'année 2018, établi en fonction de la fluctuation du prix du lait de brebis.

Compte-tenu du cours actuel qui varie peu, il est décidé à l'unanimité de reconduire les tarifs fixés en 2017, soit 1,12 € par brebis ; et 10 € par pottok ou vache.

## **7/ Redevance pour occupation ou utilisation du domaine public**

JP. Iturburu propose de réviser les tarifs fixés en 2016 concernant les redevances pour occupation ou utilisation du domaine public, en appliquant une augmentation annuelle de 2%.

Sur décision unanime, les tarifs pour 2018 sont ainsi établis :

- ◆ 6,12 € du m<sup>2</sup> par an, pour le secteur dit de « la Place »
- ◆ 1,02 € du m<sup>2</sup> par an, pour le secteur dit du « laxia »
- ◆ 15,30 € par jour indivisible, à l'occasion des fêtes locales
- ◆ 25,50 € par jour indivisible, pour vente au déballage
- ◆ 91,80 € par an, pour emplacement réservé de taxi.

Les points 8, 9 et 10 ont été étudiés lors de l'examen des comptes et vote du budget primitif, et figurent en page 5 – rubrique : dépenses de fonctionnement.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES**

J.Paul Iturburu présente les réalisations et affectations de crédits établies en fonction des opérations en cours et des orientations définies pour l'exercice dont voici le détail :

- **Opérations financières (remboursements d'emprunts et cautions des locataires)**  
Réalisé 56.815 ; Prévu 62.000  
Poste dépenses imprévues : prévision reconduite pour 25.000
- **Opérations sur terrains – pâturages (travaux de broyage sur zones pastorales)**  
Réalisé 8.640 ; Prévu 9.000
- **Opération de révision générale du PLU (la CAPB prend ici en charge les frais du cabinet d'études)**  
Réalisé 0 ; Prévu 4.000 (frais APGL)
- **Opérations et/ou équipements des bâtiments**  
Réalisé 333.663 ; Prévu 871.500
  - Herrikoa & Etxe-ttipia : 2.000 € (solde travx raccordt lignes tél Orange) ;
  - Immeuble Peruskenia : 32.000 € (ravalement de façades) ;
  - Espace Ateka : 36.500 € (ravalement de façades, bancs ext. + vitrine int.) ;
  - Eglise St Fructueux : 60.000 € (travx de sécurisation des escaliers) ;
  - Mairie / Bibliothèque : 66.000 € (refonte du site internet, travaux d'accessibilité, mobilier déplacement bibliothèque rdc) ;
  - Ecole publique : 35.000 € (2<sup>e</sup> partie équipement informatique, travaux d'accessibilité) ;
  - Cantine scolaire : 115.000 € (tables et chaises, four et chariots de service, travx d'agrandissement) ;
  - Salle Sanoki : 3.500 € (mobilier, travx chauffage) ;
  - Ateliers municipaux : 3.000 € (matériel et outillage techniques) ;
  - Bâtiment chasseurs : 100.000 € (acquisition terrain 15.000 et verst subv d'équipement) ;
  - Trinquet Balaki : 410.000 € (acquisition du bâti) ;

- JP. Iriquin constate que, comme il l'a déjà signalé en commission finances, les travaux relatifs à l'aménagement du fronton sont budgétisés pour la 6<sup>ème</sup> année, et à ce jour aucun coup de pelle n'a encore été mis.

D'année en année, c'est toujours le même constat navrant : la différence prévisions/réalisations est énorme, et le Compte Administratif illustre clairement ses propos : les réalisations représentent le tiers des prévisions budgétaires. Il mentionne avoir rencontré d'autres élus, souhaitant entreprendre des travaux dans leurs communes respectives, mais bloqués par manque de fonds. A Itxassou, le phénomène est inverse, les fonds sont présents mais les travaux ne se réalisent pas, ils se limitent à de l'entretien.

Par exemple, l'opération de sécurisation des escaliers de l'église est reportée chaque année au budget (60.000€).

Quant au dossier de l'accessibilité, les ERP avaient pour obligation de se conformer aux normes handicapées pour 2015, or rien n'a encore été fait à Itxassou. Suivant préconisations d'intervenants extérieurs -sans doute connaissent t'ils mieux que quiconque ici la situation du village pour décider de ce qu'il convient ou non de faire- il est décidé que la salle des associations du rez-de-chaussée disparaîtra au profit de la bibliothèque qui descendra ; alors que la salle de l'étage deviendra salle des archives. Quant à la salle de réunion de la mairie, elle devra être mise à disposition des associations.

Ce dossier n'a jamais été travaillé, il avait simplement été évoqué une seule fois la possibilité de mettre un ascenseur. Cette option serait à son avis la plus judicieuse, la commune ayant les moyens financiers de l'assumer ; et laquelle serait finalement moins coûteuse compte-tenu d'une optimisation maximale de l'usage des salles de l'étage. C'est une réflexion qu'il aurait fallu mener pour garantir une gestion intelligente des espaces.

- JM. Goñi intervient pour lui répondre qu'il doit avoir un souci, pour ne pas avoir suivi ce qui a été réalisé dans la commune. Pour reprendre depuis 2014, ont été réalisés : l'aménagement de l'entrée d'Ordokia qui fait l'unanimité dans le village semble t'il ; la viabilisation du lotissement Oilomokonia ; la réhabilitation de Herrikoa et Etxe-ttipia avec création de 3 logements sociaux et 2 locaux associatifs ; la rénovation des 4 logements de Peruskenia ; le réaménagement de l'espace d'Ateka ; la protection du glissement de terrain au secteur Predonia ; le remplacement de toutes les lampes d'éclairage public ; 16 kms de voirie ; l'assainissement sur Mokoxenia et l'enfouissement des réseaux ; la réfection du pont de Zabaloko-Eihera effondré durant les intempéries ; la création du réseau pluvial d'Apeztegia ; et lancement de l'aménagement de la place. Il ne peut laisser dire que rien n'a été entrepris, tout ce qui a été cité représentant plusieurs centaines de milliers d'euros.

- JP. Iriquin précise que les travaux d'assainissement sont supportés par le Syndicat, et non par la Commune. Quant aux kilomètres de voirie cités, cela constitue de l'entretien de routes.

- Ph. Lascaray rejoint J.Paul dans ses remarques, et ajoute que les montants provisionnés représentent des projets annoncés, c'est-à-dire des promesses aux Itsasuar, qui ne sont pas tenues. Plusieurs dossiers récurrents cités en exemple (accessibilité mairie/école, chauffage cantine/sanoki, escaliers Eglise.....).

- JP. Iriquin indique que dans toute gestion d'entreprise, et plusieurs conseillers comme lui ici présents le savent pour être concernés dans des domaines différents, il vaut mieux entreprendre ce qui a été prévu sinon c'est la faillite assurée sans tarder !

- Concernant la prévision budgétaire de 15.000 €. pour permettre l'équipement de la bibliothèque, A. Ducassou souhaite savoir si le déplacement de la bibliothèque au rez-de-chaussée est une proposition ou bien s'il s'agit d'une décision définitive, cela ayant été récemment annoncé lors de la réunion de la commission finances. Elle est étonnée de l'idée, indiquant que cette solution est peut-être la meilleure en matière d'accessibilité, mais pour sa part mériterait d'être discutée en réunion. A ce compte-là qu'advient-il de tous les utilisateurs de la salle du rez-de-chaussée...

- JM. Goñi informe qu'il s'agit d'une préconisation, ce sujet fera l'objet d'une réunion de travail dans le cadre du dossier d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

- Ph. Lascaray intervient sur le dossier de l'informatique à l'école, dossier pour lequel il avait déjà dénoncé à plusieurs reprises la mauvaise gestion et mis en garde la commune. Il relève tout d'abord un coût très important de 20.000 €.

- D. Machicote Poeydessus rectifie : la dépense a été de 16.000 € HT, la tva étant récupérée sur l'opération.

- Ph. Lascaray dit que ce coût va certainement augmenter puisqu'il y aura un suivi à faire et que plusieurs choses ne fonctionnent pas. La commune s'est bornée à établir une liste d'achat de matériels qui ont simplement été branchés. Cela sans aucune étude, sans tenir compte à la fois de la demande de l'équipe enseignante ni des équipements existants, à partir desquels une adaptation à moindre coût aurait certainement pu être réalisée, et qui plus est, se serait avérée totalement adaptée pédagogiquement en suivant les prérequis de l'Education Nationale ; sans parler du fait que la commune aurait pu continuer à s'affranchir du système Microsoft et de tous ses inconvénients.

- Ph. Lascaray souligne la responsabilité qui incombe à la commune en matière d'informatique à l'école. Le résultat est aujourd'hui catastrophique :

- les 12 appareils neufs ne peuvent pas fonctionner en même temps, mais seulement 2 ou 3 à la fois,
- pas de protection minimum,

- les services pédagogiques ne peuvent pas se mettre en place,  
- et au final un outil inopérant qui ne répond pas aux prérequis pédagogiques et ne peut apporter aucune aide ni servir d'outil à l'équipe éducative. Ce constat est grave.

- D. Machicote Poeydessus indique que plusieurs réunions de travail ont eu lieu, suivi d'un audit et de plusieurs avis sollicités auprès de responsables informatiques de l'APGL et de l'Education nationale. Par ailleurs, un bilan de l'installation réalisé la semaine dernière a permis d'établir qu'en matière de sécurité le pare-feu est à renforcer, tandis que tout le reste fonctionne correctement.

Pour ce qui relève du domaine pédagogique, la question a été posée à l'équipe enseignante et aucune réponse n'a été apportée.

- JP. Iturburua revient aux réalisations et prévisions budgétaires suivantes :

▪ **Opérations et/ou travaux de voirie & réseaux**

Réalisé : 224.761,54 ; Prévu 1.020.654

Dont matériel et outillage divers : réalisé 504 ; prévu 29.000

(achat balayeuse avec Espelette, ½ part Itxassou : 26.000€)

Travx voirie 2017, aménagement du bourg, curage de fossés et travx d'enrochements, création parking Pas-de-Roland, solde numérotation des habitations, panneaux d'affichage extérieurs, vérification bornes incendie, travaux divers, matériel et outillage de voirie.....).

- A la question d'I. Arluciaga, JM. Goñi indique que des plantations sont actuellement en cours de réalisation à l'initiative d'une classe d'élèves de BTS du Lycée Agricole Armand David d'Hasparren, à proximité de la table d'orientation d'Urzumu.

- I. Arluciaga trouve cela joli mais se souvient avoir demandé, voilà cinq ou six ans, de sécuriser l'aire de stationnement d'Urzumu en aménageant des bordures en ciment, afin de stopper les désordres avérés (jeux de vitesse et de dérapages en voiture...) et éviter ainsi tout risque d'accident.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES**

- JP. Iturburua détaille les réalisations et prévisions de recettes de la section d'investissement comme suit :

- **542.100 €** en report de l'excédent cumulé d'investissement du CA 2017 ;  
Précisant que sur l'exercice, le CA faisait ressortir un déficit de -444.715,20 €. ; comblé par un excédent cumulé antérieur de 986.815,79 €.
- **535.608 €** en report de l'excédent partiel de la section de fonctionnement du CA 2017 ;
- **573.016 €** en virement de la section de fonctionnement ;
- **200.000 €** de Fonds de compensation de TVA (réalisé 2017 : 40.487) TVA à récupérer sur travx à Herrikoa ;
- **40.000 €** de Taxe d'Aménagement (réalisé 2017 : 82.140) ;
- **44.430 €** de Subventions (12396 Peruskenia, 11934 Voirie, 5600 Informatique école, 14500 Aide balayeuse) ;  
(réalisé 2017 : Peruskenia 13436, Herrikoa 38577, Bourg 2360) ;
- **60.000 €** d'Emprunt ;
- **2.000 €** de dépôt et cautionnements des locataires (réalisé 2017 : 3389 pour 8 nvx locataires) ;

Au terme des débats, le maire invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur le vote du budget primitif 2018.

**Les membres du conseil municipal, par 11 voix Pour ; 5 voix Contre** (I.ARLUCIAGA, B.BORTHURY, A.DUCASSOU, JP.IRIQUIN, Ph. LASCARAY) **et 1 Abstention** (L. USTARROZ),

a/ adoptent le rapport présenté,

b/ approuvent le budget primitif 2018 du budget principal qui s'établit en mouvements budgétaires par section (fonctionnement et investissement) comme suit :

<b>Section de Fonctionnement - COMMUNE</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
011- Charges à caractère général	408.620	70- Produits des services, domaines	118.080
012- Charges de personnel	599.900	73- Impôts, taxes	1.119.494
65- Autres charges de gestion courante	576.785	74- Dotations, subventions	346.840
66- Charges financières	18.500	75- Autres produits de gestion courante	132.400
67- Charges exceptionnelles	2.000	013- Atténuation de charges	9.600
022- Dépenses imprévues	25.000	002- Excédent reporté	477.407
023-Virement à l'investissement	573.016		
<b>TOTAL</b>	<b>2.203.821€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2.203.821€</b>

<b>Section d'Investissement - COMMUNE</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
16- Emprunts et dettes assimilés	62.000	001- Excédent reporté N-1	542.100
20- Immobilisations incorporelles	94.000	1068- Excédent de fonctionnement reporté	535.608
21- Immobilisations corporelles	105.000	10- Dotations, fonds divers et réserves	240.000
23- Immobilisations en cours	1.711.154	13- Subventions d'investissements	44.430
020- Dépenses imprévues	25.000	16- Emprunts et dettes assimilés	62.000
041- Opérations patrimoniales	-	041- Opérations patrimoniales	-
		024- Produits des cessions d'immobilisations	-
		021- Virement du fonctionnement	573.016
<b>TOTAL</b>	<b>1.997.154 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1.997.154€</b>

c/ autorisent M. le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

#### **Approbation des compte de gestion et compte administratif 2017 du budget annexe Cimetière**

JP. Iturburua indique que ce budget annexe spécifique aux opérations funéraires ne comporte pas de section d'investissement ; ainsi le compte administratif fait ressortir un excédent de fonctionnement d'un montant de 16.142,81 €.

Le total des recettes s'élève à 16.142,81 € (excédent reporté de 2016 et vente d'un caverne) tandis qu'aucune dépense n'a été réalisée.

**Il s'avère conforme au Compte de gestion de la Trésorerie, et a été approuvé par 16 voix Pour.  
Le Maire s'est retiré et n'a pas pris part au vote.**

### Vote du budget primitif 2017 : budget cimetièrè

JP. Iturburua présente le budget annexe du cimetière aux membres du conseil municipal pour vote.

Section de Fonctionnement - CIMETIERE			
Dépenses		Recettes	
605- Achat matériel, travaux	70.141	002- Excédent de fonctionnement reporté	16.142
658- Charges diverses gestion courante	1	758- Subvention de la Commune	54.000
<b>TOTAL</b>	<b>70.142€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>70.142€</b>

Cet excédent permettra en 2018 de procéder partiellement aux travaux effectifs de reprise des concessions en état d'abandon et la réalisation de 6 caveaux. Une subvention de la commune viendra équilibrer l'opération, à hauteur de 54.000€. Ce budget spécifique entend des montants ht et permet la récupération immédiate de la tva.

Vu l'énoncé des dépenses envisagées et l'excédent de Fonctionnement reporté cette année,

- Après en avoir délibéré,

- Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, adopte par 17 voix Pour, le budget primitif du cimetière**, et autorise le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

### Approbation des compte de gestion et compte administratif 2017 du budget annexe Lotissement Oilomokoenia

JP. Iturburua présente le compte administratif de l'opération du lotissement communal Oilomokonia, faisant apparaître les résultats suivants :

#### Section de Fonctionnement

Dépenses : --

Recettes : --

EXCEDENT GLOBAL FONCT. 0

#### Section d'Investissement

Dépenses : --

Recettes : --

EXCEDENT GLOBAL D'INVEST. +68.368,09

**Il s'avère conforme au Compte de gestion de la Trésorerie, et a été approuvé à l'unanimité, par 16 voix Pour. Le Maire s'est retiré et n'a pas pris part au vote.**

### Vote du budget primitif 2018 : budget lotissement

JP. Iturburua présente le budget annexe du lotissement, mentionne que les écritures comptables y sont complexes.

Les travaux vont se finaliser cette année (provisionnés à 127.000€), tandis qu'une subvention de 18.000 € est attendue d'ERDF. Enfin pour permettre d'équilibrer la section de fonctionnement, il est nécessaire d'inscrire une subvention communale à hauteur de 40.633 €.

Section de Fonctionnement – LOTISSEMENT OILOMOKONIA			
Dépenses		Recettes	
011- Travaux	127.000	70- Ventes des lots	-
65- Ecart de TVA	1	74- Dotations, subventions	18.000
66- Charges financières	-	77- Produits exceptionnels	40.633
043-042 Ecritures de fin d'année	58.633	043-042 Ecritures de fin d'année	127.001
<b>TOTAL</b>	<b>185.634€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>185.634€</b>

<b>Section d'Investissement – LOTISSEMENT OILOMOKONIA</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
16- Emprunts et dettes assimilés	-		
002- Déficit d'investissement reporté	-	001- Excédent d'investissement reporté	68.368
040- Ecritures de fin d'année	127.001	040- Ecritures de fin d'année	58.633
<b>TOTAL</b>	<b>127.001€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>127.001€</b>

Vu l'énoncé des dépenses envisagées et l'excédent d'investissement reporté cette année,

- Après en avoir délibéré,

- Le Conseil Municipal, **adopte à l'unanimité par 17 voix Pour, le budget primitif du lotissement Oilomokonia**, et autorise le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

### **11- Défense extérieure contre l'incendie**

Mr le Maire rappelle que lors du précédent conseil municipal du 29 janvier 2018 le dossier de Défense Extérieure Contre l'Incendie a été évoqué. Conformément à la décision prise à cette occasion, la Commune a procédé à une consultation et chacun des conseillers a reçu les données chiffrées.

Au vu des résultats de cette consultation et rappelant que cette DECI répond à une obligation législative, il propose de retenir l'APGL avec laquelle il convient de signer une convention pour un montant total de 5.934 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'APGL et charge le maire à signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement de ce dossier.

### **12- Santé communale : proposition référencement nouvelle mutuelle**

Comme cela avait été le cas en 2015 avec l'association ACTIOM, la Commune est à nouveau sollicitée aujourd'hui par Mme Christine SOUBELET, administrée et responsable de clientèle AXA, aux fins de signer un partenariat avec cette société pour une offre de contrat mutualisé de santé, à tarifs avantageux pour les administrés.

Chacun ayant reçu copie de la sollicitation d'AXA, les conseillers indiquent leur volonté de s'inscrire dans cette opération en devenant « commune partenaire », et chargent le maire de signer la convention s'y rapportant.

**Approuvé par 16 voix pour et 1 Abstention** (JP. Iturburua, pensant que cela peut créer un précédent, et que, s'il y avait trop de choix de compagnies, les Itsasuar pourraient avoir des difficultés à se décider).

### **13- Questions diverses**

#### **▪ Ligne ferroviaire Bayonne / St-Jean-Pied-de-Port**

Mr le Maire rappelle avoir rendus destinataires les conseillers d'un relevé de décisions adressé par l'AUDAP au sujet de cette ligne et avoir organisé un débat la semaine dernière à ce propos.

Le responsable « mobilité » de la Région et le chargé de l'AUDAP sont venus en mairie vendredi 6 avril et il les a reçus en compagnie de Françoise Catelin Larre, à qui il propose de faire un rendu de l'entretien.

Elle rapporte que ces Messieurs ont pour objectif de redynamiser la ligne, en raccourcissant le temps des trajets, de sorte de favoriser le train à la voiture. Pour cela, ils vont faire circuler 2 trains en même temps et réaménager le quai de Cambo, l'un circulerait sur Bayonne-Cambo, l'autre sur Cambo-St Jean Pied de Port. Cela permettrait une dizaine d'aller-retour par jour, et des horaires concordants avec ceux des embauches des actifs, des étudiants, des curistes, et l'arrivée du tram-bus à Bayonne qui se fera toutes les 5 mn. L'arrêt actuel d'Ixassou sera supprimé, c'est certain.

Plusieurs questions avaient été posées pour ne pas abandonner cette halte :

<i>Questions :</i>	<i>Réponses obtenues :</i>
• Arrêt à la demande (système d'alarme)	Impossible techniquement
• Durée nécessaire au train pour s'arrêter	De 3 à 6 mn
• Coût pour la SnCF	Non évalué
• Halte pour le « Pas-de-Roland », attrait du site	---
• Le trajet est cher = 7 €	Solution d'un abonnement mensuel ou hebdomadaire, pour coût trajet à 1,5 ou 2€
• Comment se déplaceraient les Itsasuar jusqu'à la gare de Cambo	En vélo ou du co-voiturage, Service de bus, à voir notamment avec le Syndicat mobilité...

Ces Messieurs ont toutefois assuré que si le parking de Cambo venait à être saturé en places de stationnement, le départ pourrait se faire depuis la gare d'Itxassou. Le trajet Cambo-Bayonne reste pour l'instant privilégié.

L'ouverture aux usagers se fera en décembre 2019, comme l'ouverture du tram-bus.

Une réunion de synthèse se fera, après avoir rencontré tous les maires concernés.

- Ph. Lascaray trouve ce projet très intéressant et écologique. Ce mode de transport viendrait désengorger l'entrée de Bayonne. Il constitue l'avenir, c'est pourquoi il serait important d'accompagner ce type de mesure. Si elle se mettait en place, cela mériterait que soit étudiée en parallèle la possibilité d'avoir une desserte de bus à Ixassou, peut-être un système de navettes ; un bus part actuellement de Cambo vers Espelette, mais ne s'arrête toujours pas à Ixassou.

▪ **Courrier de Mr Beñat DAGORRET**

Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de Mr DAGORRET, en réponse aux propos infondés portés à son encontre sur le compte-rendu de conseil municipal en date du 30 octobre 2017.

▪ **PLU**

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr David DARGUY relatif au PLU reçu en date du 2 mars dernier. Il ajoute que cette pièce sera versée au dossier des demandes.

Quant à l'avancement du dossier du PLU, le groupe des élus a mené sous la conduite de la CAPB le travail sur la cartographie et le règlement. Un rendu va être prochainement réalisé en présence de Camille BEDERE de la CAPB dont le groupe a sollicité l'accompagnement technique à l'occasion de cette présentation.

▪ **Marché aux puces**

Par courrier du 15 mars l'organisatrice informe qu'elle annule sa demande visant à obtenir autorisation pour organisation mensuelle sur la Place. Elle a convenu d'une organisation à Atharri.

▪ **Tour de France**

Mr le Maire a assisté à une réunion en Sous-Préfecture relative à l'étape du Tour de France du 28 juillet prochain. Il faut savoir qu'il s'agit d'une organisation très lourde, toutes les routes seront bouchées depuis St-Jean-de-Luz, et les terrains de Biena et de la cantine seront très certainement utilisés pour stationnements de camping-cars.

Sur Cambo-les-bains, des terrains sont également retenus pour permettre le stationnement d'environ 300 véhicules qui constituent les presses et télévisions ; et la frontière sera coupée à Dancharia.

D'autre part, le Conseil Général organise le 3 juin 2018 l'opération « On s'y Col », qui est une étape ouverte aux amateurs, depuis Espelette jusque St-Pée-sur-Nivelle. Une réunion va avoir lieu dans les prochains jours pour l'organisation de cette journée.

▪ **Stèle IRIBARNE**

Cérémonie officielle avec une délégation russe (Normandie Niemen) le mardi 17 avril à 11h00 la Stèle IRIBARNE.

▪ **Festival ELEPIKA**

Dans le cadre du festival ELEPIKA, une pièce de théâtre en basque intitulée JENDEAK se déroulera à la bibliothèque d'Ixassou le samedi 21 avril 2018 à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire informe l'assemblée que la séance est levée à 23h15.

SÉANCE DU 09 AVRIL 2018 Ont signé les membres présents,			
X	GAMOY R.		X
<b>ALFONSO MC.</b>	<b>Absent excusé</b> <i>A donné procuration à F. CATELIN</i>	IRIQUIN JP.	
ARLUCIAGA I.		ITURBURUA JP.	
BORTHURY B.		JOUIN B.	
CATELIN-LARRE F.		LACO MH.	
<b>DARQUY D.</b>	<b>Absent excusé</b>	LASCARAY Ph.	
DUCASSOU A.		MACHICOTE-POEYDESSUS D.	
GOÑI JM.		MATHOREL L.	<b>Absent excusé</b>
HARISPOUROU P.		ETCHEVERRY G.	
HIRIBARNE D.		USTARROZ L.	